

Demande d'une attestation d'accès à la profession de transporteur de  
marchandises par voie navigable dans le domaine des transports nationaux et  
internationaux – entreprise

## **I. Renseignements concernant le demandeur**

Nom de l'entreprise :

Numéro d'entreprise :

Forme de l'entreprise (SPRL, SA, etc.) :

Nom et prénom du représentant de l'entreprise :

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

Adresse de correspondance :

Rue et n° :

Code postal :

Commune :

Pays :

## **II. Renseignements concernant la capacité professionnelle**

La capacité professionnelle est attestée par :

Nom :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

### **III. Documents à transmettre**

- S'il s'agit d'une société en nom collectif, société en commandite simple, société coopérative à responsabilité illimitée, société agricole ou groupement d'intérêt économique : une photocopie de l'acte ou du contrat constitutif de l'entreprise, ainsi que les éventuelles adaptations, publié dans les annexes au Moniteur belge ;
- S'il s'agit d'une société privée à responsabilité limitée, société coopérative à responsabilité limitée, société anonyme ou société en commandite par action : une photocopie de l'acte constitutif de l'entreprise ainsi que les éventuelles adaptations, publiées dans les annexes au Moniteur belge ;
- Une photocopie de l'attestation de capacité professionnelle de la personne ayant attesté sa capacité professionnelle. Si vous ne disposez pas de cette attestation, vous devez introduire une demande d'attestation de capacité professionnelle ;
- Le contrat de gestion de l'activité complété et signé. Les signatures de ce document doivent être légalisées par une administration communale.

### **IV. Transmission de la demande**

Celle-ci peut-être transmise soit :

- par mail à l'adresse : [guichet.navigaton@spw.wallonie.be](mailto:guichet.navigaton@spw.wallonie.be) ;
- par courrier à l'adresse : Service public de Wallonie  
Guichet de la Navigation  
Rue du Canal de l'Ourthe, 9  
4031 Angleur ;
- sur place : rue du Canal de l'Ourthe, 9  
4031 Angleur  
Les mardis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h30.

Date de la demande :

Signature du demandeur :